

COMPTE RENDU DE LA REUNION
de la séance du Conseil municipal
du 6 avril 2022
(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 6 avril 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josette REMY, Maire.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 23 personnes

ALEXANDRE Evelyne, ARSAC Thierry, BERLAND Mary, CICERO Gilles, COLIN Yvette, DELACHAT Françoise, FRANCONY Christophe, GAYET Gérard, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCÉ Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette.

Absents représentés : 4

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Bernard BILLARD donne pouvoir à Thierry ARSAC

Patrick ESTEVE donne pouvoir à Robert VEUILLET

Julien DONZEL donne pouvoir à Gérard GAYET

Marie-Christine LOPEZ donne pouvoir à Jean-Yves JACQUIER

Vincent MOREAU est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes rendus des séances du 19 janvier, 2 février et 2 mars 2022.

Finances

Information donnée au Conseil municipal concernant la dette externalisée et l'état des emprunts garantis

DCM202232 Prêt pour l'acquisition des nouveaux services techniques

Le Conseil municipal AUTORISE Mme le Maire à recourir à l'emprunt pour financer l'acquisition des nouveaux services techniques situés dans la zone d'activité du puit d'Ordet, pour un montant de 1 000 000€.

Pour :	26
Contre :	0
Abstention (Patrick ESTEVE procuration) :	1

Vie associative

DCM202233 Subventions aux associations 2022

A l'unanimité, approuve le versement des subventions aux associations pour 2022

Education

DCM202234 Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour la période 2021-2024

A l'unanimité,

- approuve le projet éducatif territorial (PEDT) 2021-2024 de la commune de Challes-les-Eaux
- autorise Madame le maire à signer le PEDT ainsi que tout document afférent et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération

Urbanisme

202235 Charte de la construction et de la promotion

A l'unanimité, approuve la charte promoteur, autorise Madame le maire ou son représentant à la signer lors de chaque nouveau projet immobilier.

Foncier (Josette REMY)

202236 Rapport annuel sur la politique foncière de la commune

A l'unanimité approuve le rapport annuel sur la politique foncière de la commune

202237 Acquisition foncière parcelle A n° 97

A l'unanimité

- approuve l'acquisition de la parcelle A n° 97 au prix de 1000 €,
- autorise Madame le maire à signer l'acte et toute pièce afférente au dossier

202238 Echange foncier secteur Buisson Rond

A l'unanimité

- approuve l'échange de parcelles avec Mme CHAUMONTET à l'euro symbolique qui compte tenu de la modicité de la somme ne sera pas versé,
- autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier

Environnement

202239 Remise en état et amélioration de l'aire de jeux d'enfants sur la base de loisirs de Challes-les-Eaux – Subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC

A l'unanimité

- Approuve le projet d'aménagement de l'aire de jeux d'enfants de la base de loisirs
- Autorise Madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Savoie au titre du FDEC et à signer les documents correspondants

Travaux

202240 Servitude publique sur fonds privé

A l'unanimité

- constitue auprès du notaire une servitude publique sur fonds privé
- dit que cette servitude se fera sans indemnités
- autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier

202241 Convention audit énergétique bâtiments communaux cinéma

A l'unanimité

- valide la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment du Cinéma (place Dumollard).
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants éventuels associés;
- prend en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale et, d'inscrire au budget les crédits afférents.

202242 Demande de subvention SDES 2022, remplacement éclairage public médiathèque et cheminement lycée hôtelier

A l'unanimité se prononce sur le plan de financement sollicite l'aide financière du SDES;

202243 Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication avec le SDES travaux secteur Saint Vincent

A l'unanimité approuve l'avenant, autorise Madame le maire à le signer ainsi que toute pièce afférente

202244 Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1^{er} mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- 2) Décide de l'adhésion de la Commune de Challes-Les-Eaux au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- 3) Autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- 4) Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune de Challes-Les-Eaux est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- 5) Donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont Commune de Challes-Les-Eaux sera membre.
- 6) Décide de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 30 avril 2015 par Le Conseil Municipal,

Information au Conseil municipal

202245 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal de prendre acte de ces décisions.

Madame le Maire,
Josette REMY

